


Affiché le:	05/11/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le 
ID : 068-216803486-20241030-DE_2024_86-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 25/10/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres votants : 19

Présents (18) : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

Procurations (1) : M. Jean-Claude SALLAND à Mme Fabienne CHRISTEN

Excusés (2) : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Louis BIHR

Absente (1) : Mme Marie-Ange FINCK

Référence de la délibération : DE_2024_86

POINT 12 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE SAINTE-ODILE POUR LE CLUB DE HANDBALL

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

M. René GERBER, 1^{er} Adjoint explique que par courriel du 09 octobre 2024, le club de Handball de VIEUX-THANN a sollicité la collectivité afin d'avoir un soutien financier dans le cadre de leur 2^{ème} salon « Zen&Créations ».

Les bénéficiaires seront intégralement reversés à 3 œuvres caritatives :

- la « Maison Rose de LUTTERBACH », association qui a pour vocation et objectif d'offrir des soins de bien-être et des activités (sportives, artistiques...) aux personnes atteintes de cancer pour les accompagner pendant leur parcours de guérison ;
- « Salomé et l'oreille d'un ange », association qui œuvre pour aider ponctuellement une Vieux-Thannoise à financer son opération coûteuse pour les oreilles ;
- achats de tenues de sports aux nouveaux licenciés handicapés mentaux du club. En effet, le club de handball de VIEUX-THANN est le premier club du département 68 à créer une équipe de handball adapté.

En date du 23/10/2024, pour soutenir le club, la municipalité propose d'attribuer la gratuité de la salle polyvalente et la salle Ste Odile durant le temps de la manifestation.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la gratuité de la salle polyvalente et de la salle Ste Odile au club de Handball de VIEUX-THANN dans le cadre du salon « Zen&Créations ».

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 31 octobre 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 31 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 31 octobre 2024

La secrétaire de séance

Mme Marie-Brigitte
WERMELINGER

L'auxiliaire de séance



Amélie BOHN



Le Maire



Daniel NEFF